

Chambéry, le 20 septembre 2021

Division des personnels et des moyens du 1^{er} degré
Réf N°
Affaire suivie par :
Catherine BECCU
Christèle ANCIAUX
Tél : 04 76 69 16 36
Mél : ce.ia73-div1-personnel@ac-grenoble.fr

D.S.D.E.N 73
131, avenue de Lyon
73000 Chambéry

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale de la Savoie

à

Mesdames et Messieurs les enseignants
du 1^{er} degré
s/c Mesdames et Messieurs les inspecteurs
de l'éducation nationale

Objet : Formation continue 2021-2022 des enseignants du 1^{er} degré

- Plans « Français » et « Mathématiques » 2021-2022
- Animations pédagogiques 2021-2022
- Situations particulières
- Offre de stages 2021-2022
- S'inscrire aux animations pédagogiques au choix
- Candidater aux stages

Le plan départemental de formation continue 2021-2022 s'inscrit dans la continuité des priorités nationales, académiques et départementales.

Ce plan se décline selon deux modalités :
auxquelles s'ajoute une offre de stages.

- plans « Français » et « Mathématiques »
- animations pédagogiques

Chacun des enseignants du 1^{er} degré est concerné par l'une ou l'autre des modalités (plan « Français » / plan « Mathématiques » **OU** animations pédagogiques).

Le déploiement du plan départemental de formation s'inscrira dans le contexte et les mesures sanitaires ; si le mode présentiel est à privilégier, les circonstances et protocoles peuvent conduire à adopter des modalités distancielles.

PLANS « FRANÇAIS » ET « MATHÉMATIQUES » 2021-2022

Les plans « Français » et « Mathématiques » ont pour ambition de former l'ensemble des enseignants du 1^{er} degré, sur une période de 6 ans, en français et en mathématiques.

La mise en œuvre s'organise en deux fois trois ans :

- sur chaque période de trois ans, tous les professeurs d'école reçoivent une formation intensive, équivalente à 5 journées (dont 3 comptabilisées au titre de l'obligation réglementaire de service « animations pédagogiques 18 heures »), en français ou en mathématiques ;
- ainsi, à l'issue des trois premières années, la moitié des enseignants aura été formée soit en français, soit en mathématiques.

A cette rentrée, le déploiement des plans entre dans sa deuxième année de mise en œuvre. Il se fonde sur les principes suivants :

- massification du temps de formation pour viser un effet majeur de transformation des pratiques ;
- articulation des contenus de formation et des résultats des élèves aux évaluations CP, mi-CP, CE1 et 6^{ème} ;
- appui sur les ressources existantes et leur appropriation.

Des groupes de travail d'une dizaine d'enseignants, dénommés « constellations », sont constitués pour toute la durée de la formation. La constitution des constellations est opérée par les inspecteurs de circonscription et leurs équipes en réponse à des problématiques de configuration d'école, de territoire, de parcours des élèves, de cycle... Elle ne donne pas lieu à inscription individuelle.

Les constellations sont accompagnées par un formateur de terrain, conseiller pédagogique ou PEMF. La conduite de ces actions de formation plan « Français » / plan « Mathématiques » est organisée et assurée en circonscription, dans le cadre d'un pilotage départemental. Une part significative du temps est dédiée à la mise en œuvre et au transfert en classe.

Les enseignants engagés dans une constellation du plan « Français » ou « Mathématiques » ne sont pas concernés par l'inscription aux animations pédagogiques.

ANIMATIONS PÉDAGOGIQUES 2021-2022

Pour rappel, l'obligation réglementaire de service comporte 18 heures d'animations pédagogiques.

Ces 18 heures sont consacrées pour :

- 6 heures au domaine « Français / maîtrise de la langue »
- 6 heures au domaine « Mathématiques »
- 6 heures à une action de formation au choix ou un projet spécifique

Les animations pédagogiques, au format hybride (distanciel/présentiel ou distanciel uniquement), se déclinent donc ainsi :

<u>cycle 1</u>	6 heures	domaine « Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions » <i>Acquisition du vocabulaire à l'école maternelle</i>
	6 heures	domaine « Découvrir les nombres, formes, grandeurs, suites » <i>Résolution de problèmes</i>
	6 heures	action(s) de formation au choix ou projet spécifique
<u>cycle 2</u>	6 heures	domaine « Français » <i>Entrer dans l'analyse réflexive de la langue</i>
	6 heures	domaine « Mathématiques » <i>Résolution de problèmes</i>
	6 heures	action(s) de formation au choix ou projet spécifique
<u>cycle 3</u>	6 heures	domaine « Français » <i>Lecture à voix haute - oral et compréhension</i>
	6 heures	domaine « Mathématiques » <i>Résolution de problèmes</i>
	6 heures	action(s) de formation au choix ou projet spécifique

L'inscription aux 2 fois 6 heures « Français » et « Mathématiques » est faite automatiquement. Seules les actions de formation « au choix » (6 heures) font l'objet d'une inscription individuelle.

SITUATIONS PARTICULIÈRES

Enseignants engagés dans une constellation « Français » ou « Mathématiques »

Les enseignants bénéficiant des actions du plan « Français » ou du plan « Mathématiques » en 2021-2022 ne sont pas concernés par le plan d'animations pédagogiques. Leurs 18 heures d'obligations réglementaires de service sont intégrées aux actions déployées dans le cadre du plan.

Enseignants exerçant à temps partiel

L'obligation réglementaire de service « animations pédagogiques » s'exerce selon la quotité de travail :

- quotité 80% 15 heures (6 heures Français + 6 heures Mathématiques + 3 heures « au choix »)
- quotité 75 % 12 heures (6 heures Français + 6 heures Mathématiques)
- quotité 50% 9 heures (6 heures Français ou 6 heures Mathématiques + 3 heures « au choix »)

Enseignants engagés dans une constellation et exerçant à temps partiel

L'obligation réglementaire de service s'exerce, là encore, selon la quotité de travail ; l'organisation des différents temps de formation est validée par l'inspecteur de circonscription.

Les enseignants qui le souhaitent pourront suivre les actions de formation du plan dans leur intégralité.

Directeurs d'école

3 heures d'animations pédagogiques (parmi les 6 heures « au choix ») sont dégagées au titre des réunions de directeurs. L'inscription est faite automatiquement (pas d'inscription individuelle en ligne).

Enseignants néo-titulaires 1^{ère} année (T1) s'ils ne sont pas engagés dans une constellation du plan « Français » ou « Mathématiques »

Les 18 heures d'animations pédagogiques se déclinent en :

- 6 heures	Français
- 6 heures	Mathématiques
- 6 heures	Posture et voix (module obligatoire)

L'inscription aux 3 fois 6 heures est faite automatiquement (pas d'inscription individuelle en ligne).

Enseignants néo-titulaires 2^{ème} et 3^{ème} année (T2 et T3) s'ils ne sont pas engagés dans une constellation du plan « Français » ou « Mathématiques »

Les 18 heures d'animations pédagogiques se déclinent en :

- 6 heures	Français
- 6 heures	Mathématiques
- 6 heures	Enseigner en maternelle ou
	Enseigner en classe multi-niveaux

L'inscription aux 3 fois 6 heures est faite automatiquement (pas d'inscription individuelle en ligne).

Maîtres d'accueil temporaire

Les enseignants accompagnant, pour la première fois dans leur classe, un ou plusieurs étudiants master 1 MEEF, peuvent bénéficier de 3 heures « Accueillir et accompagner un étudiant M1 ». Ils le signaleront à leur inspecteur, à réception de cette note de service ; l'inscription à ces 3 heures sera alors faite automatiquement (pas d'inscription individuelle en ligne), une fois effectuée la mise en stage des étudiants.

Enseignants tuteurs d'un professeur d'école contractuel alternant

Un temps de 3 heures est proposé aux enseignants qui assurent le tutorat, dans leur école, d'un professeur d'école contractuel alternant.

Contractuels alternants

Un dispositif spécifique (6 heures) leur est dédié pour accompagner leur mise en stage massé.

Enseignants et/ou équipes engagés dans la recherche collaborative "Apprentissages et compétences émotionnelles"

Le temps dédié à l'expérimentation et aux mises en œuvre en classe est pris en compte à hauteur de 6 heures, au titre des animations pédagogiques "au choix". Les 18 heures d'animations pédagogiques se déclinent en :

- 6 heures Français
- 6 heures Mathématiques
- 6 heures Recherche collaborative

L'inscription aux 3 fois 6 heures est faite automatiquement (pas d'inscription individuelle en ligne).

Enseignants des écoles bilingues EMILE 50%

Un temps de 6 heures est dédié aux équipes des écoles bilingues EMILE (50% français - 50% LVE). Les 18 heures d'animations pédagogiques se déclinent en :

- 6 heures Français
- 6 heures Mathématiques
- 6 heures Coordination dispositif EMILE

L'inscription aux 3 fois 6 heures est faite automatiquement (pas d'inscription individuelle en ligne).

Enseignants et/ou équipes engagés dans des projets spécifiques autres

Quelques modules de formation ou d'accompagnement concernent des projets spécifiques, nouveaux ou engagés en 2020-2021 et poursuivis, validés par l'inspecteur de circonscription.

Après validation, l'inscription est faite automatiquement (pas d'inscription individuelle en ligne)

JOURNÉE DE SOLIDARITÉ ET « 2^{ème} JOURNÉE DE PRÉ-RENTRÉE »

Ces deux journées sont intégrées au plan départemental de formation et porteront sur :

- Projet d'école
3 heures de bilan du projet d'école actuel
3 heures de rédaction du projet d'école 2022-2026
- Évaluations nationales CP - CE1 - 6^{ème}
3 heures de prise de connaissance et d'analyse des résultats
3 heures de mise en œuvre des accompagnements

Les modalités, calendrier et contenus seront précisés ultérieurement par une note de service spécifique.

Les enseignants exerçant à temps partiel prioriseront la réflexion sur le projet d'école.

OFFRE DE STAGES 2021-2022

L'offre de stages comporte deux volets : stages à publics désignés sans appel à candidatures / stages avec appel à candidatures

Stages à publics désignés sans appel à candidatures

Intitulé	Public
Prise de fonction ASH Rentrée 2021	Enseignants exerçant pour la première fois sur un poste ASH (coordonnateur ULIS, SEGPA et EREA, enseignant UE)
CAPPEI	Enseignants retenus en formation CAPPEI et exerçant sur un poste spécialisé
Enseignants référents	Enseignants référents
Enseignants du RASED	Enseignants spécialisés des RASED
Psychologues de l'éducation nationale	Psychologues éducation, développement et apprentissage (EDA) 1er degré
Coordonnateurs ULIS	Coordonnateurs ULIS collège du département
Formation croisée en faveur de l'École inclusive	Psychologues EDA, enseignants 1er et 2nd degrés, enseignants référents, assistante sociale, médecin scolaire, chef d'établissement...
Vers la fonction de directeur d'école - Liste d'aptitude	Enseignants désireux de demander leur inscription sur LA Directeur d'école
Directeurs d'école Rentrée 2021 Accompagnement à la prise de fonction	Directeurs d'école nouvellement nommés à la rentrée 2021 et n'ayant aucune expérience antérieure de la fonction

Directeurs d'école Rentrée 2022 Accompagnement à la prise de fonction	Directeurs d'école nouvellement nommés à la rentrée 2022 et n'ayant aucune expérience antérieure de la fonction
Directeurs d'école Formation continue	Directeurs d'école en exercice - Modules spécifiques répondant à des besoins de formation identifiés
CAFIPEMF - Préparation épreuves	Enseignants inscrits aux épreuves renouvelées du CAFIPEMF
CAFIPEMF - Préparation épreuve admission	Enseignants inscrits à l'épreuve d'admission CAFIPEMF (format 2015)

Stages avec appel à candidatures

Intitulé	Numéro de dispositif	Public	Durée
Troubles musculo-squelettiques chez les enseignants de classes maternelles	21D0730110	Enseignants d'école maternelle	1 jour
Climat scolaire et harcèlement	21D0730111	Tous les enseignants des écoles	1 jour
Radicalisation et dérive sectaire	21D0730112	Tous les enseignants des écoles	1 jour
Valeurs de la République - Citoyenneté	21D0730113	Tous les enseignants des écoles	1 jour
Égalité filles garçons - Éducation à la sexualité	21D0730114	Tous les enseignants des écoles	1 jour
Sciences - Esprit scientifique et esprit critique	21D0730115	Tous les enseignants des écoles	1 jour

Ces journées de stage seront programmées le mercredi.

S'INSCRIRE AUX ANIMATIONS PÉDAGOGIQUES AU CHOIX

Inscription aux 6 heures d'animation pédagogique au choix pour les enseignants n'appartenant pas à une constellation plan « Français » ou plan « Mathématiques »	en ligne du 27 septembre au 4 octobre 2021
--	---

Consulter le plan de formation « Animations pédagogiques 2021-2022 »

1. Se connecter au PIA <https://pia.ac-grenoble.fr/portail/accueil>
2. Cliquer sur « ARENA Extranet »
3. Cliquer sur « Gestion des personnels / GAIA Accès individuel »
4. Sélectionner l'entité « 1^{er} degré 073 »
5. Cliquer sur « Consultation du plan »
6. Saisir l'identifiant du dispositif de la circonscription d'exercice

circonscription Aix les Bains	dispositif	21D0730004
circonscription Albertville	dispositif	21D0730018
circonscription Chambéry 1	dispositif	21D0730030
circonscription Chambéry 4	dispositif	21D0730051
circonscription Combe de Savoie	dispositif	21D0730064
circonscription Moutiers	dispositif	21D0730082
circonscription St Jean de Maurienne	dispositif	21D0730074

S'inscrire

1. Se connecter au PIA <https://pia.ac-grenoble.fr/portail/accueil>
2. Cliquer sur « ARENA Extranet »
3. Cliquer sur « Gestion des personnels / GAIA Accès individuel »
4. Sélectionner l'entité « 1^{er} degré 073 »
5. Cliquer sur « Inscription individuelle »
6. Saisir l'identifiant du dispositif de la circonscription d'exercice
7. Cocher le module souhaité, sélectionner un motif et cliquer sur suivant.

Les ordres de mission, pour les animations pédagogiques, sont adressés aux enseignants dans leur école de rattachement avec comme mention d'expéditeur "ce.ia73-div1-personnel@ac-grenoble.fr".
L'objet est : "**Edition des ordres de mission GAIA**"

CANDIDATER AUX STAGES

Candidatures aux **stages**

en ligne
du 27 septembre au 4 octobre 2021

Consulter le plan de formation « Stages 2021-2022 »

1. Se connecter au PIA <https://pia.ac-grenoble.fr/portail/accueil>
2. Cliquer sur « ARENA Extranet »
3. Cliquer sur « Gestion des personnels / GAIA Accès individuel »
4. Sélectionner l'entité « 1^{er} degré 073 »
5. Cliquer sur « Consultation du plan »
6. Saisir l'identifiant du dispositif du stage

Candidater

1. Se connecter au PIA <https://pia.ac-grenoble.fr/portail/accueil>
2. Cliquer sur « ARENA Extranet »
3. Cliquer sur « Gestion des personnels / GAIA Accès individuel »
4. Sélectionner l'entité « 1^{er} degré 073 »
5. Cliquer sur « Inscription individuelle »
6. Saisir l'identifiant du dispositif du stage sollicité.
7. Cocher la (les) formation(s) souhaitée(s), sélectionner un motif puis cliquer sur suivant.
8. Classer les vœux.
9. Cliquer sur suivant puis confirmer l'inscription.

La candidature à un stage, si elle est retenue, vaut **engagement à suivre la formation**.

Les ordres de mission, pour un stage, sont adressés aux enseignants dans leur école de rattachement avec comme mention d'expéditeur "ce.ia73-div1-personnel@ac-grenoble.fr".
L'objet est : "**Edition des ordres de mission GAIA**"

Pour la rectrice et par délégation,
l'inspecteur d'académie - directeur académique
des services de l'éducation nationale



Eric LAVIS